

ARRÊTÉ MUNICIPAL DE CIRCULATION
AUTORISATION DE VOIRIE

(6-1 Police municipale)

Le Maire de la Commune de PAILHARÈS

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant la nécessité d'effectuer les travaux de câblage pour le déploiement de la fibre optique

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur les chantiers ;

Vu l'intérêt général ;

Vu la demande en date du 30 septembre 2025 de l'entreprise **DA SOLUTIONS & RP-COM**,
représentée par M. ANDRE Diogo et dont le siège social est situé 13 avenue d'Aygu 26200
MONTELIMAR

Considérant qu'une autorisation et une réglementation particulières de la circulation routière sont nécessaires ;

ARRETE

ARTICLE 1 Afin de permettre à l'entreprise **DA SOLUTIONS & RP-COM** d'effectuer les travaux pour le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble de l'agglomération de Pailharès, une autorisation de voirie est accordée du 1^{er} octobre 2025 au 30 septembre 2026.

ARTICLE 2 La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de l'entreprise chargée de l'exécution des travaux, afin d'assurer la mise en sécurité des équipes et des tiers grâce à un balisage adapté. L'entreprise **DA SOLUTIONS & RP-COM** s'engage à limiter au maximum la gêne occasionnée aux riverains.

ARTICLE 3 Les interventions seront interdites du 9 au 13 juin 2026, en raison du passage sur la commune de la cyclotouriste l'Ardéchoise.

ARTICLE 3 Le présent arrêté entrera immédiatement en vigueur dès que les formalités de notifications ou de publications nécessaires auront été effectuées et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

ARTICLE 4 Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne
- Madame la Maire,
- M. ANDRE Diogo **DA SOLUTIONS & RP-COM** administratif@dasolutions.fr

Fait à Pailharès,
Le 30 septembre 2025

La Maire
Anne SCHMITT

